

Politique | La Région veut soutenir la revitalisation des centres bourgs



La loi NOTRe du 7 août 2015, portant sur la nouvelle organisation territoriale, a attribué à la Région la compétence de chef de file en matière de développement économique et d'aides aux entreprises. Cette semaine a eu lieu à Périgueux, une réunion du groupe de travail de la Conférence Territoriale de l'Action Publique de la Région Nouvelle-Aquitaine sur les politiques de soutien à la revitalisation des centres bourgs, en présence de Germinal Peiro et Martine Pinville, conseillère régionale et ancienne Secrétaire d'État chargée du commerce et Laurence Rouede, conseillère régionale .

"Le souci de l'aménagement du territoire passe réellement pour nous, par le maintien de la vie économique et sociale dans les anciens chefs lieux de canton, qui sont des éléments structurants où l'on trouve un collège, un centre de secours, des médecins et des commerces. C'est à partir de ces centres bourgs, que l'on peut aménager le territoire avec autour des communes qui pour beaucoup d'entre elles ont perdu tout commerce et tout service public. C'est la réalité de la Dordogne." Tel est le constat que fait Germinal Peiro, président du conseil départemental de la Dordogne, à l'issue d'un atelier décentralisé à Périgueux sur les politiques de soutien de la Région à la revitalisation des centres bourgs. Cette réunion de travail de la conférence territoriale de l'Action publique de la Région Nouvelle-Aquitaine a accueilli des élus de Dordogne, des autres départements de la Nouvelle-Aquitaine, des techniciens et des collectivités.

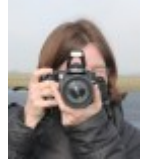
Avec la Loi Nôtre, la Région est devenue le chef de file en matière de développement économique. Cette réunion de travail était présidée par Martine Pinville, conseillère régionale et ancienne Secrétaire d'État chargée du commerce et Laurence Rouède, conseillère régionale, et présidente du conseil d'administration de l'EPF (outil d'aménagement foncier auquel le département de la Dordogne a adhéré). *"Dans le cadre de ces réunions de travail, et de l'aménagement du territoire, on a mis en évidence qu'il y avait une dévitalisation des centres bourgs surtout en zones rurales, précise Martine Pinville. "Un des objectifs de la Région est donc de retravailler à la revitalisation des centres bourgs et la redynamiser les centres des petites villes, en identifiant les besoins et les attentes. Tout ceci ne peut se faire qu'en étroite partenariat avec les territoires eux mêmes, les collectivités et les communautés de communes"*, explique Martine Pinville. Les échanges au cours de cette réunion ont permis d'identifier les difficultés de ces communes. Exemple, le développement de zones commerciales en périphérie qui crée une concurrence.

Une politique de soutien et d'accompagnement

Il s'agit de conduire une politique de soutien et d'accompagnement au niveau régional pour maintenir un certain équilibre entre les territoires et éviter ainsi une fracture. Martine Pinville évoque une co-construction avec les départements et les collectivités qui le souhaitent sans perdre de vue l'objectif principal : que les territoires ruraux continuent à avoir un développement économique et être attractifs. Les enjeux et défis pour répondre à cette problématique de rééquilibrage territorial sont nombreux : ils concernent le logement, l'économie, la question des mobilités, la démographie.

"Parmi les mesures fortes envisagées, souligne Laurence Rouède, celle de refuser les extensions commerciale en périphérie, ou en tant que conseillers régionaux siégeant dans les CDAC de se positionner contre ce qui viendra nuire à la vitalité du centre de la petite ville ou du centre bourg. Il s'agit de freiner les mauvaises pratiques."

La prochaine réunion de la Conférence Territoriale de l'Action Publique de la Région Nouvelle-Aquitaine aura lieu en novembre à Bordeaux et le sujet sera abordé lors de la plénière de décembre à Bordeaux. Le département de la Dordogne est l'un des premiers à vouloir contractualiser avec la région sur cette question d'aménagement territorial.



Claude-Hélène Yvard

Crédit Photo : Aqvi.fr

Publié sur aqvi.fr le 16/09/2018

[Url de cet article](#)